

Journée Internationale des droits des femmes

Formation « Intégrer l'égalité Femmes/Hommes dans les projets de la politique de la ville »

Centre socioculturel de Guitard

8 mars 2016

Intervention de M. Eric MAIRE, préfet de la Haute-Loire

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, j'ai tenu à participer à l'ouverture de cette journée de travail sur « l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets de la politique de la ville »

Cette journée de mobilisation est là pour rappeler que l'égalité femmes-hommes est un objectif qui doit être poursuivi avec détermination, en permanence, et pas seulement un jour dans l'année.

Le 8 mars c'est toute l'année et l'égalité hommes - femmes est une politique prioritaire du gouvernement.

Le 25 novembre dernier, journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, je rappelais quelques faits qui montrent la domination que subissent trop de femmes.

En France, une femme décède tous les 2,7 jours, victime de son conjoint ou ex conjoint. Chaque année, plus de 200 000 femmes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex conjoint et seulement 14 % de ces victimes ont porté plainte.

Dans le monde, une femme sur trois est victime de coups, de viol ou de meurtre : lapidations des femmes adultères, mariages précoces ou forcés, mutilations génitales, avortements sélectifs à l'égard des filles ou abandon à la naissance, viols comme arme de guerre...

La liste est longue.

Le dire, ce n'est pas faire ingérence dans des questions qui seraient culturelles ou religieuses.

Le dire, c'est affirmer que la liberté, l'égalité, la dignité des femmes sont des droits universels.

C'est l'une de ces grandes causes qui fait que nous sommes la République française.

Cependant, malgré tous les progrès accomplis, notamment ces dernières décennies, nous constatons que les inégalités persistent.

Le principe d'égalité entre les sexes est inscrit dans les textes. L'enjeu, aujourd'hui, est de rendre effective cette égalité de droit.

C'est dans cet objectif que la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », concerne tous les champs de la société et prévoit des mesures d'incitation ou des sanctions, via des expérimentations ou de la prévention.

En matière d'égalité femmes/hommes, il y a ce qui relève des pratiques, des nominations, des modes de scrutin : **la parité.**

En 2015, nous avons célébré le 70^{ème} anniversaire du premier vote des femmes et, suite à la réforme des élections départementales créant un binôme de candidats paritaires, les conseils départementaux ont accueilli 50 % de femmes contre 14 % auparavant.

Avec l'obligation à l'horizon 2007, de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises publiques et privées, la France se place désormais en tête des pays de l'Union européenne.

La parité s'appliquera dès cette année, lors des prochains renouvellements au sein des instances de représentation de la société civile, à savoir les ordres professionnels et les chambres consulaires et celles de l'ensemble des autorités indépendantes de l'État, tels que le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou l'autorité des marchés financiers.

La fonction publique fait aussi davantage de place aux femmes dans les postes de direction et d'encadrement. Des quotas de nominations féminines sont fixés à 40 % au 1^{er} janvier 2018.

Actuellement, en Haute-Loire, le corps préfectoral est à parité avec deux sous-préfètes.

En matière de santé, 40 ans après la promulgation de la loi Veil dépenalisant l'avortement, un programme national d'action pour améliorer l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, vise à améliorer l'information des femmes sur leurs droits, simplifier et améliorer le parcours de celles qui souhaitent avorter et garantir une offre diversifiée sur l'ensemble du territoire.

La loi de modernisation de notre système de santé comprend des mesures qui seront mises en œuvre avant l'été, notamment, la suppression du délai de réflexion d'une semaine et le renforcement d'une offre de proximité. Les sages-femmes pourront réaliser des IVG médicamenteuses.

La ministre de la santé vient également d'annoncer la prise en charge à 100 % de l'ensemble du parcours IVG : outre l'acte lui-même, l'ensemble les consultations, pré et post examens et ce dès le 1^{er} avril 2016.

En matière de lutte contre les violences, le gouvernement conduit une politique déterminée : lutte contre les mariages forcés, les mutilations génitales, les violences sexistes dans les transports, dans la rue, les violences conjugales.

Cette politique comprend plusieurs aspects :

- information et sensibilisation, développement de places d'accueil et d'hébergement, mise en place de programmes de formation initiale, mise en place d'un service d'accueil téléphonique en continu, le 3919 ;
- expérimentation puis déploiement sur l'ensemble du territoire de nouveaux dispositifs, tel le téléphone « Grand danger », attribué aux femmes victimes de violences conjugales ou de viol, en danger immédiat, permettant l'intervention des forces de l'ordre, qui va être opérationnel très prochainement dans le département ;

L'égalité, c'est aussi un égal **accès à l'emploi**.

Nous avons encore des progrès à réaliser : l'emploi féminin se concentre dans une douzaine de familles professionnelles sur un total de 87 et seulement 17 % des métiers peuvent être considérés comme mixtes.

Cette situation, combinée au temps partiel subi et à des contrats précaires explique à beaucoup d'égards les différences de rémunération, de carrière, et quelques années plus tard aussi, de niveau de pension de retraite des femmes.

Le gouvernement a fixé plusieurs objectifs :

- un tiers des métiers mixtes d'ici 2025 ;
- taux de 40 % de créatrices d'entreprises à atteindre en 2017

Le plafond de garantie du « Fonds de garantie à l'initiative des femmes » qui offre une sécurité pour contracter des prêts auprès de banques a été augmenté de 27 000 € à 45 000 € et a permis, l'an passé, à 19 femmes de Haute-Loire de créer leur entreprise.

Le défi de l'égalité professionnelle se joue aussi, bien entendu dans les entreprises.

Les mesures de simplification pour négocier sur l'égalité professionnelle et salariale, les mécanismes d'accompagnement, combinés avec des sanctions pour

celles qui méconnaissent la loi, dont l'interdiction d'accès à la commande publique ont eu pour conséquence que les inégalités salariales se réduisent deux fois plus vite en France que dans les autres pays européens.

Au-delà de l'égalité professionnelle, il y a pour les plus fragiles, je pense en particulier aux familles monoparentales, la mise en place de la « garantie publique contre les impayés de pension alimentaires ».

Cette garantie vise à sécuriser les parents isolés parce que dans 40 % des cas, la pension alimentaire n'est pas versée ou ne l'est pas régulièrement alors que ces pensions représentent aujourd'hui près d'un cinquième du revenu des familles monoparentales les plus pauvres.

Ce dispositif expérimenté en 2015 dans une vingtaine de départements, sera généralisé en 2016.

Politique de la ville

C'est parce que les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus importantes dans les territoires défavorisés que la réduction de ces inégalités est un axe prioritaire du contrat de ville de l'agglomération du Puy-en-Velay, signé le 17 juillet dernier et qui couvre la période 2015-2020.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée dans toutes les actions des trois volets du contrat de ville : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et développement emploi.

Vous êtes ici, toutes et tous concernés, que vous soyez bénévoles ou salariés, membres d'associations, de centres sociaux, de maisons de quartier.

Vous tenez une place essentielle par l'ensemble des services et des activités que vous représentez.

Vous êtes au cœur de la politique de la ville pour identifier les besoins et apporter des réponses.

Intégrer l'égalité femmes/hommes dans les actions ne constitue pas une contrainte supplémentaire imposée par le législateur, ni une faveur accordée aux femmes, mais une nécessité.

Intégrer l'égalité dans les actions, ce n'est pas si simple.

Il faut d'abord acquérir et partager une culture commune, puis se doter d'une méthodologie.

C'est l'objectif qui vous rassemble aujourd'hui, sur une initiative de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et de la communauté d'agglomération.

J'en profite pour saluer l'action que mène au quotidien Isabelle Barrial, la déléguée départementale aux droits des femmes.

Intégrer l'égalité dans la politique de la ville, c'est un défi collectif

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre présence en grand nombre, témoigne de l'intérêt que vous portez à ce sujet.

Je vous souhaite une excellente et fructueuse journée de travail.